

CAI
EASS
DJIR
V.12
1990
DOCS

Le Bulletin du désarmement

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA
1990
BIBLIOTHÈQUE PARLÉMENTAIRE
BIBLIOTECA DEL PARLAMENTO DEL CANADA

Un exposé des activités du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement

Numéro 12 - Hiver 1989/90

Dans ce numéro

"Ciels ouverts": Le Canada accueille une importante conférence	1
Pourquoi un régime de libre survol?	2
Chronique "Ciels ouverts"	3
Symposium sur la vérification du régime "Ciels ouverts"	5
Téledétection aérienne vs téledétection spatiale	6
Le Canada et la Hongrie mettent à l'essai le régime de libre survol	7
Les coulisses de la Conférence	8
"Ciels ouverts": Éléments de base	10
Arrêté de situation sur les FCE	12
Progrès à la Première Commission de l'AGNU	13
Désarmement: Déclarations récentes	14
Résolutions adoptées à la 44 ^e session de l'AGNU	15
La neutralité armée en action	17
Symposium sur "L'espace sans armes"	18
Prévision	18
Accord canado-soviétique sur la prévention des incidents en mer	18
Point de mire	19
Fonds pour le désarmement	20

'Ciels ouverts'

Le Canada accueille une importante conférence

Du 12 au 28 février, le Canada accueillera ses 15 alliés de l'OTAN et les sept pays membres du Pacte de Varsovie pour la négociation d'un accord prévoyant le survol régulier des territoires respectifs des pays d'une alliance par des appareils de surveillance non armés appartenant à des pays de l'autre alliance.

Le concept "Ciels ouverts", comme on l'appelle, n'est pas en soi une proposition visant à contrôler les armements. Un accord de libre survol des territoires n'aura pas pour effet direct de limiter ou de réduire les armements, quels qu'ils soient. C'est plutôt une mesure de confiance. Son but est d'accroître de part et d'autre la transparence des activités militaires et donc de renforcer le climat de coopération qui s'établit actuellement entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie et à accroître le sentiment de sécurité de tous les États parties.

Bien que négocié séparément des autres accords de contrôle des armements, cet arrangement devrait contribuer substantiellement à la vérification de toute une série d'accords existants et futurs dans ce domaine. En fait, le Canada est d'avis qu'un accord de libre survol serait un complément utile aux méthodes de vérification qui seront éventuellement convenues dans un traité sur la réduction des forces armées conventionnelles en Europe.

Le gouvernement est en faveur d'un accord général, avec le moins de restrictions possible. Même si l'accord original est négocié entre les pays de l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie, rien ne devrait en principe empêcher d'autres États européens d'y devenir parties par la suite.

La Conférence "Ciels ouverts", qui se tiendra à Ottawa, comportera deux parties: du 12 au 14 février, une session ministérielle à laquelle assisteront les ministres des Affaires étrangères des 23 pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie réunis; et du 15 au 28 février, une

Le Bulletin du désarmement, publié périodiquement par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, a pour but d'informer le public canadien au sujet des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit:
Rédacteur en chef, Le Bulletin du désarmement
Direction du contrôle des armements et du désarmement
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa, Ontario
K1A 0G2
This publication is also available in English..

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada
Canada

session officielle durant laquelle les équipes de représentants officiels de chaque pays mèneront les négociations. La Conférence sera inaugurée par le premier ministre, Brian Mulroney. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, présidera la session ministérielle. Le chef de la délégation canadienne à la Conférence sera M. John Noble, directeur général de la Direction générale de la sécurité internationale et du contrôle des armements, du ministère des Affaires extérieures.

La Conférence sera une réunion de travail ayant pour but d'établir les grandes lignes d'un régime de libre survol des territoires. La conclusion des négociations et la signature d'un accord devraient se faire lors d'une deuxième conférence qui se tiendra vraisemblablement à Budapest en 1990. Le Canada a proposé d'accueillir la première conférence à la suite de l'engagement qu'il a pris de veiller à l'amélioration des relations Est-Ouest. Le concept de libre survol des territoires lui est apparu depuis longtemps comme une proposition valable qui, une fois mise en oeuvre, aidera d'une part à renforcer la sécurité mondiale, d'autre part à hâter les progrès en ce qui concerne la limitation des armements. En outre, l'expertise du Canada dans le domaine de la vérification et la crédibilité dont il jouit depuis longtemps auprès de l'OTAN et des Nations Unies font naturellement de notre pays le leader en la matière.

La Conférence d'Ottawa sera la première grande réunion Est-Ouest des années 90, et la première réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie depuis les événements spectaculaires qui ont bouleversé l'Europe durant l'automne de 1989. En tant que telle, elle permettra de donner le ton aux relations Est-Ouest pour la décennie à venir. Le Canada a l'intention de faire tout son possible pour que la Conférence d'Ottawa et la conférence de suivi à Budapest débouchent sur un accord de libre sur-

vol des territoires qui constitue sur le plan de la sécurité la base de nouvelles relations Est-Ouest, caractérisées par un esprit d'ouverture et de coopération plutôt qu'une tendance au secret et un esprit de compétition.

Pourquoi un régime de libre survol?

Depuis le début, le Canada a été un solide partisan du régime de libre survol des territoires. Non seulement un accord de libre survol (aussi appelé "Cieux ouverts") bénéficiera aux signataires originels, mais il servira aussi la cause de la paix et de la sécurité internationales en favorisant la stabilité entre l'Est et l'Ouest. Les avantages du régime sont résumés brièvement ci-après.

Observation indépendante: L'accord permettra aux participants qui n'ont pas de satellites de surveillance — y compris le Canada — d'observer de façon indépendante des régions qui les intéressent plus particulièrement. La technologie et les installations permettant la surveillance aérienne sont clairement à la portée de tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Le régime "Cieux ouverts" donnera aux États participants la possibilité de déterminer par eux-mêmes si les dispositions des accords sont respectées et si leur sécurité est menacée.

Partage du fardeau: L'accord donnera au Canada et aux États-Unis une occasion de montrer qu'ils sont prêts à assumer une partie du fardeau de la surveillance indiscrete que cette ère nouvelle de plus grande franchise politique et de limitation des armements conventionnels exigera de nos alliés européens.

Renforcement de la confiance: Le régime contribuera de façon capitale à renforcer la confiance entre l'Est et l'Ouest dans les années 1990. Un accord de libre survol permettra à tous les

membres des deux alliances de déterminer dans quelle mesure les intentions de l'autre partie sont pacifiques. Il serait à toutes fins utiles impossible de dissimuler les préparatifs d'une attaque au moyen d'armes conventionnelles si des vols de reconnaissance étaient effectués fréquemment et au hasard.

Impact sur le processus de limitation des armements: Un pays qui choisit d'adhérer au régime de libre survol s'engage par le fait même à faire preuve de transparence quant à ses relations militaires; dans cette optique, un accord sur le libre survol contribuera à instaurer, au niveau politique, les conditions propices à des progrès rapides dans le dossier de la limitation des armements. En outre, comme cet accord sera négocié et mis en oeuvre indépendamment de tout accord de limitation, des survols effectués à bref préavis aideront à satisfaire aux prescriptions de vérification de tout accord relatif aux armements nucléaires stratégiques et de tout accord concernant les armements conventionnels. Un régime de libre survol donnera aux participants la possibilité de contrôler des activités telles la destruction des arsenaux, ainsi que le retrait et le mouvement des troupes. Les survols devront être suivis d'inspections sur place, mais il en résultera un niveau de confiance très élevé en ce qui concerne le respect des accords.

Sigles

- AECEC — Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
- AGNU — Assemblée générale des Nations Unies
- CD — Conférence du désarmement
- CSCE — Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
- CTBT — Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires
- FCE — Négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe
- ICO — Groupe de travail de la Conférence "Cieux ouverts"
- ONU - Organisation des Nations Unies
- OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- START - Négociations sur la limitation des armes nucléaires stratégiques

Chronique "Cielsoverts"

Naissance d'un concept

Le concept du libre survol des territoires (communément appelé "Cielsoverts") fut mis de l'avant pour la première fois en 1955 par un groupe d'analystes qui secondaient Nelson Rockefeller, alors conseiller du président Eisenhower. Rockefeller avait demandé à ses collaborateurs de concevoir des initiatives audacieuses que le président pourrait proposer durant le Sommet des quatre puissances (France, Royaume-Uni, États-Unis et URSS) qui devait se réunir à Genève en juillet. En juin, le groupe passa cinq jours à la base de la marine américaine à Quantico, près de Washington, et c'est alors que naquit l'idée de survols mutuels des territoires à l'aide d'avions non armés.

La reconnaissance aérienne s'étant révélée une excellente méthode de collecte des données durant la Seconde Guerre mondiale, il n'était pas étonnant que, quelques années plus tard, ce type de surveillance fut sérieusement envisagé comme moyen de vérifier dans quelle mesure seraient respectés d'éventuels accords de limitation des armements et de désarmement. En fait, cette formule avait même été proposée en 1946 dans un plan de contrôle international de l'utilisation de l'énergie atomique.

À Quantico, le groupe d'analystes fut séduit par la simplicité du concept et par le fait qu'il mettait l'accent sur la transparence — une valeur prise en compte à l'Ouest — par opposition au caractère secret des activités de l'Union soviétique. Qui plus est, le régime — s'il était adopté — comporterait des avantages énormes pour la sécurité des États-Unis. Les systèmes de reconnaissance par satellite n'étaient pas encore en opération et les Américains ignoraient à peu près tout de l'État de préparation réel des forces soviétiques. Les missiles balistiques n'ayant pas en-



Le lieutenant-colonel Jozsef Kovencz des Forces aériennes hongroises, indiquant un point de repère au capitaine John Latulippe, commandant de l'appareil canadien qui a survolé la Hongrie le 6 janvier, dans le cadre d'un essai du régime "Cielsoverts" (voir pp. 7-8).

core fait leur apparition, les États-Unis étaient surtout intéressés à en savoir davantage sur la capacité soviétique concernant les bombardiers à long rayon d'action et à identifier les terrains d'aviation à partir desquels pourraient être menées des attaques intercontinentales à l'aide de bombardiers.

La bureaucratie américaine ne réserva toutefois pas un accueil particulièrement enthousiaste au concept. Opposée par le secrétaire d'État d'alors, John Foster Dulles (tout autant parce qu'il cherchait obstinément à écarter Rockefeller comme conseiller de politique étrangère que pour des questions de fond), la proposition ne figurait pas dans la stratégie d'Eisenhower à son départ pour Genève.

À mesure que le Sommet progressait, il devenait évident que la prestation du président n'avait pas captivé l'attention du public, et c'est ainsi que Rockefeller put revenir à la charge avec son idée. Dans les circonstances, Eisenhower se montra moins réceptif aux objections de Dulles que ce n'avait été le cas à Washington. Après avoir consulté ses collaborateurs et le premier ministre de Grande-Bretagne, Anthony Eden, le

président fit la déclaration suivante le 21 juillet:

"Messieurs, dès l'instant où j'ai travaillé à la préparation du mémorandum que nous soumettons à cette Conférence, je n'ai cessé de rechercher de toutes les forces de mon cœur et de mon esprit ce que je pourrais dire ici afin que chacun puisse se convaincre qu'en abordant ce problème du désarmement les États-Unis sont parfaitement sincères.

"Je voudrais m'adresser particulièrement, pendant un instant, aux représentants de l'Union soviétique parce que nos deux grands pays, tout le monde le reconnaît, possèdent de terribles armes nouvelles en des quantités telles qu'elles font naître dans d'autres parties du monde ou chez chacun d'entre nous des craintes et des risques d'attaques par surprise.

"Je propose donc que nous prenions des mesures pratiques, que nous commencions à nous entendre entre nous très rapidement, immédiatement même sur certaines mesures. Voici ce que ces mesures comprendraient:

"Nous nous remettrions un tableau complet, de A jusqu'à Z, de notre appareil militaire, où seraient indiquées toutes les installations se trouvant d'un bout à l'autre de nos pays; nous échangerions ce tableau.

"Ensuite, chaque pays fournirait à l'autre pays le moyen d'effectuer des opérations de photographie aérienne; nous vous donnerions toutes facilités pour procéder dans notre pays à des reconnaissances aériennes, vous pourriez prendre toutes les photographies que vous voudriez et les emporter dans votre pays pour les étudier; vous nous fourniriez exactement les mêmes facilités, et nous procéderions aux mêmes reconnaissances. De cette façon, le monde entier pourrait se persuader que nous prenons entre nous des mesures afin de prévenir toute possibilité de grande attaque par surprise, contribuant ainsi à faire reculer le danger et à atténuer la tension.

"En même temps, nous faciliterions la réalisation d'un système complet et efficace d'inspection et de désarmement, car les mesures que je propose ne seraient, je vous l'assure, qu'un commencement."

Les dirigeants de la Grande-Bretagne et de la France s'engagèrent sur-le-champ à respecter ce régime de libre survol et à y adhérer. La délégation soviétique promit d'étudier l'idée. Il devint vite évident, toutefois, que les autorités soviétiques se méfiaient du concept. Khrouchtchev alléguait à un certain moment qu'il ne s'agissait ni plus ni moins que d'un flagrant complot d'espionnage dirigé contre l'Union soviétique. À son départ de Genève, Eisenhower était convaincu que l'URSS rejetterait sa proposition.

Le gouvernement canadien se rallia au concept, et il contribua pour beaucoup à faire progresser les discussions à ce sujet dans les quelques années qui suivirent. Ces discussions furent axées sur la création d'un certain nombre de zones, et c'est dans ce contexte que le

gouvernement canadien proposa une zone arctique en août 1957. Eisenhower avait vu juste, toutefois; l'URSS n'était pas, à l'époque, disposée à envisager favorablement quelque proposition de survol que ce soit.

Les vols de photoreconnaissance à haute altitude effectués par les États-Unis à compter de 1956 à l'aide d'appareils U-2, et l'avènement de l'ère du missile balistique à la suite du lancement du premier spoutnik par l'URSS en 1957 contribuèrent aussi à refroidir l'enthousiasme de l'Administration américaine. Tant et si bien que le concept fut à toutes fins utiles mis aux oubliettes durant les trente années qui suivirent.

Relance de la proposition

Peu après son entrée en fonctions en janvier 1989, le président Bush avait demandé à ses conseillers de revoir à fond le dossier de la limitation des armements afin de mettre en place de nouvelles initiatives. En avril, durant leurs consultations régulières avec leurs homologues américains sur les questions de limitation des armements, les officiels canadiens se sont rendu compte que les États-Unis entendaient, au nombre de ces initiatives, ressusciter le concept du libre survol des territoires.

Le Canada estimait que le régime de ciels ouverts se révélerait une excellente initiative dans le contexte des relations entre les États-Unis et l'Union soviétique, mais que sa valeur pourrait être d'autant plus grande si son application s'étendait au territoire de tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie et si ces États pouvaient eux aussi participer au programme de survols. Le 2 mai, le premier ministre a écrit au président pour lui faire connaître les vues du Canada; le 4, il a discuté de la question avec lui, l'invitant instamment à mettre la proposition de l'avant et à étendre son application à tous les États de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Le 11 mai, le Président a téléphoné au premier ministre pour l'informer qu'il comptait aller de l'avant

avec l'initiative, sous une forme élargie.

Le président a relancé le concept au cours d'une allocution prononcée devant les diplômés de l'Université Texas A&M le 12 mai. Il a alors proposé que soit réexploré le plan original du président Eisenhower, mais de façon plus globale et plus radicale. M. Bush a précisé sa pensée à ce sujet un peu plus tard à Bruxelles, et les dirigeants de l'OTAN ont sanctionné l'idée dans le communiqué qu'ils ont émis le 30 mai.

Durant l'été, les officiels canadiens ont discrètement encouragé leurs homologues en Europe de l'Est et de l'Ouest à se rallier au concept. Le 21 septembre, durant leurs entretiens à Jackson Hole au Wyoming, le ministre soviétique des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, a indiqué au secrétaire d'État américain, James Baker, que l'URSS participerait à une conférence internationale sur cette question. Le 24 septembre, le Canada a offert d'accueillir une conférence en vue de négocier un accord de libre survol. Des invitations ont été adressées à tous les membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

Tout au cours de l'automne, des représentants des États membres de l'OTAN se sont réunis à diverses reprises à Bruxelles pour s'entendre sur la structure d'un éventuel régime de libre survol. Le résultat de cette réflexion se trouve dans le document *Éléments de base*, daté du 15 décembre; seize pays de l'Organisation s'y prononcent unanimement sur la façon dont un tel régime devrait fonctionner dans la pratique.

La conférence d'Ottawa se tiendra du 12 au 28 février. Elle devrait être suivie plus tard dans l'année d'une autre conférence à Budapest, en Hongrie, au cours de laquelle sera finalisée la négociation de l'accord. Trente-cinq ans après sa conception, le régime de libre survol arrive à terme.

Le symposium sur la vérification se penche sur les questions liées au régime "Ciels ouverts"

Les négociateurs d'un accord de libre survol des territoires auront un certain nombre de questions fort complexes à débattre, qu'il s'agisse de questions d'ordre technique concernant les types d'avions et de capteurs à être utilisés, ou de questions d'ordre opérationnel et organisationnel, telles la période de notification requise et la fréquence et la durée des survols. De plus, des questions juridiques, portant notamment sur le statut des inspecteurs étrangers et la propriété des données recueillies, et des questions d'ordre politique, traitant entre autres de la structure et des objectifs généraux d'un régime de ciels ouverts, occuperont une place importante à l'ordre du jour.

Dans le but de promouvoir une discussion internationale sur ces questions et d'autres aspects d'un régime de ciels ouverts, la Section de recherche sur la vérification des Affaires extérieures et de Commerce extérieur Canada a consacré son sixième Symposium an-

L'élément essentiel du succès du régime sera la volonté politique

nel sur la vérification et le contrôle des armements à ce grand dossier. Le Symposium, qui a eu lieu à Ottawa entre les 21 et 24 novembre 1989, a été organisé, au nom du AECEC, par le Centre des études internationales et stratégiques de l'Université York.

Une quarantaine de personnes ont participé au Symposium, dont des responsables civils et militaires en provenance du Canada, des États-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, de France, des Pays-Bas et de Hongrie, de même que des représentants invités des milieux universitaire et industriel.

Dans un cadre de travail informel, les participants ont examiné les questions techniques, organisationnelles, juridiques et politiques liées à un régime de libre survol des territoires, et ont tiré les conclusions suivantes:

— l'élément essentiel du succès de tout régime de renforcement de la confiance réside en la volonté politique de le faire réussir. Bien qu'il serait possible de consacrer des heures à discuter des moyens dont pourrait disposer un État pour faire obstacle ou même contrecarrer un accord de libre survol des territoires, de telles discussions devraient être considérées comme hors de propos. Si la volonté politique de signer et de respecter un accord existe, il sera alors possible, par le biais de consultations, de trouver les solutions aux problèmes qui se présenteront. En l'absence d'une telle volonté, les possibilités d'obstruction sont infinies;

— un accord de libre survol des territoires devrait être aussi simple et aussi souple que possible. Il faut éviter de s'embourber dans les détails. Dans une certaine mesure, les problèmes liés tout particulièrement au fonctionnement d'un tel régime ne peuvent être cernés qu'une fois le régime en place. En garantissant au régime la plus grande souplesse possible, celui-ci pourra faire l'objet de modifications à mesure que les participants se familiariseront avec les aspects quotidiens de son fonctionnement;

— le rayon d'action et les capacités des avions et des capteurs disponibles sur le marché sont fort impressionnantes. Chaque État participant devrait être en mesure d'organiser des survols efficaces et d'obtenir, à des fins de renforcement de la confiance, une vaste quantité de renseignements utiles;

— les négociations seraient facilitées si la participation à celles-ci était

limitée, dans un premier temps, aux 23 pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Pacte de Varsovie. Il serait souhaitable d'inviter d'autres États européens à adhérer au régime un fois que celui-ci sera mis en place. Le moment opportun pour lancer cette invitation dépendrait de la nature de l'accord;

— le système de contrôle de la circulation aérienne internationale est en mesure d'accueillir les survols effectués en vertu d'un régime de ciels ouverts sans qu'il soit nécessaire d'apporter un trop grand nombre de modifications.

Il existe certains précédents juridiques concernant le régime "Ciels ouverts"

Dans la mesure où certains changements s'imposeront, ceux-ci auront trait à la nécessité de simplifier les procédures afin que les survols puissent être effectués à court préavis. Les personnes détenant des compétences techniques et organisationnelles dans des domaines liés au libre survol des territoires devraient être invitées à participer aux négociations dès le début, afin d'en faciliter le déroulement;

— il existe certains précédents juridiques concernant le régime "Ciels ouverts" dans les accords pertinents sur l'aviation civile internationale ainsi que dans le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le Document de Stockholm sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. En raison de la nécessité de faire concorder les engagements pris en vertu d'un régime de ciels ouverts avec le droit interne des pays participants, un traité serait préférable à un accord. ■

Téledétection aérienne vs téledétection spatiale

D'aucuns peuvent se demander ce qui donne sa pertinence, dans les années 1990, à la surveillance aérienne proposée dans les document traitant du régime "Cieux ouverts", étant donné qu'il existe maintenant une capacité effective de téledétection spatiale. Ces deux genres de systèmes constituent des capacités très différentes, cependant, et ne doivent pas être vus comme s'excluant mutuellement. Du reste, les systèmes de reconnaissance aéroportés présentent un certain nombre d'avantages, dont certains sont énumérés ci-dessous.

Souplesse technique: La surveillance aérienne offre les avantages techniques suivants:

— On peut varier l'échelle de l'image en changeant, par exemple, la longueur focale des lentilles ou l'altitude de vol de l'aéronef.

— Il est possible de régler la résolution au sol de l'image, et d'assurer ainsi soit une très haute résolution, au besoin, ou une résolution plus faible, et de limiter de cette manière le caractère délicat des renseignements que pourraient fournir les données.

— Il est possible d'adapter les capteurs à une situation particulière, par exemple en se servant de bandes de fréquence particulières dans un scanner multibande.

— Les aéronefs, s'ils sont stationnés sur place, peuvent assurer une couverture à des moments précis ou sur bref préavis (dans le cas des satellites, cela est plus difficile ou impossible), pourvu qu'il règne des conditions météorologiques appropriées.

— Il est possible de fournir des données en temps réel en se servant d'une liaison descendante; autrement, les données peuvent être enregistrées sur bande ou film et peuvent être dis-

ponibles dans un délai de plusieurs heures ou plusieurs jours.

— Les aéronefs et les capteurs aéroportés peuvent être réparés ou remplacés plus facilement que les systèmes de reconnaissance montés à bord de satellites.

— Les systèmes de reconnaissance aéroportés n'exigent pas le même degré de spécialisation de matériel que les capteurs montés à bord d'un satellite. Ils peuvent utiliser des aéronefs et capteurs ordinaires comme on en trouve dans le commerce. Moins de problèmes risquent de se poser relativement à des facteurs comme la survivabilité dans un environnement hostile en puissance.

Acceptabilité du point de vue politique: La surveillance aérienne offre les avantages politiques suivants:

— Les moyens de surveillance aéroportés sont de la compétence technique d'un nombre de pays relativement plus élevé que dans le cas des moyens spatiaux.

— La capacité de restreindre la couverture du survol peut rendre les images obtenues par des moyens aéroportés plus attrayantes du point de vue politique, pour certains États, dans un contexte multilatéral ou international. Il serait moins difficile de montrer que la couverture a été limitée à des secteurs précis.

— On peut placer du personnel du pays d'accueil à bord d'une plate-forme aéroportée afin de s'assurer qu'il n'y a pas collecte illicite de données.

— Il est possible d'avoir recours à de la technologie civile ou à de la technologie militaire non sensible, car on n'aurait pas à opérer à partir de distances excessives ou aux hautes vitesses que peut exiger la reconnaissance d'un territoire hostile.

— Les accords multilatéraux sont ren-

pus plus vérifiables et acceptables pour toutes les parties en cause si l'on réduit le besoin de systèmes nationaux montés à bord de satellites.

Capacité de reconnaissance: La surveillance aérienne offre les avantages suivants du point de vue de la capacité de reconnaissance:

— Les pays qui n'ont pas leur propre satellite peuvent élaborer une capacité de reconnaissance aéroportée dont ils ont la maîtrise. Ils peuvent le faire indépendamment ou en collaboration.

— La possession d'une telle capacité de reconnaissance par un certain nombre de pays contribuerait probablement à diminuer les pressions sur les pays dotés d'une capacité de téledétection spatiale à partager leurs données.

— Une capacité aéroportée fonctionnant dans un cadre de cieux ouverts fournirait aux pays possédant une capacité de téledétection spatiale l'occasion d'affecter leurs avoirs limités en équipement à d'autres emplois.

Rentabilité: La surveillance aérienne offre les avantages suivants du point de vue des coûts:

— Les États ont davantage de chances de pouvoir édifier une capacité aéroportée nationale qu'une capacité spatiale.

— La couverture aérienne sera probablement meilleur marché qu'une couverture par satellite, lorsqu'on tient compte des coûts de l'infrastructure pour la construction, le lancement et le contrôle d'un satellite.

— Par exemple, une capacité aéroportée répondant aux besoins de surveillance en Europe centrale coûterait, selon des estimations, environ un vingtième du montant consacré à un système spatial. ■

Le Canada et la Hongrie mettent à l'essai le régime de libre survol

Le 6 janvier, en préparation de la Conférence "Ciel ouvert", un avion canadien a survolé le territoire de la Hongrie afin de mettre à l'essai les procédures administratives et opérationnelles que supposera l'application d'un accord de libre survol des territoires.

Comme les avions qui effectueront ces survols risquent d'emprunter des routes très différentes de celles utilisées par les avions civils et que les survols peuvent s'effectuer à des altitudes très variables, il faudra modifier les procédures existantes de contrôle du trafic aérien civil. Selon les premières indications, les modifications envisagées ne doivent pas nécessairement être substantielles ou onéreuses. En fait, elles se résumeront à toutes fins utiles à rationaliser la procédure applicable au trafic aérien international, de sorte que les autorités du pays concerné puissent donner suite rapidement aux demandes d'autorisation de survol lorsque l'avion en question doit suivre un itinéraire complexe ou inhabituel.

La nécessité d'identifier les grandes composantes du mécanisme de traitement des demandes d'autorisation de survol a conduit le Canada et la Hongrie à examiner la possibilité d'effectuer un survol d'essai. Après consultations, il a été décidé qu'un avion militaire canadien survolerait le territoire hongrois au début de janvier, et qu'un avion hongrois pourrait faire de même au-dessus du territoire canadien un peu plus tard au cours du mois.

Même si l'on a cherché à faire en sorte que ce survol se fasse dans toute la mesure du possible selon les procédures qui pourront être convenues durant les négociations devant mener à l'accord, le Canada et la Hongrie ont par ailleurs reconnu qu'ils pourraient retirer le maximum de



Le lieutenant-colonel Laszlo Forgacs, des Forces aériennes hongroises, donnant des instructions avant le vol à l'équipage du Hercules C-130 canadien: le lieutenant Darryl Klassen, le capitaine Frank Silver, le capitaine John Latulippe. Le Major John Zandbergen, de la Direction des plans aériens à Ottawa, observe la scène.

l'expérience si, à chaque étape du processus, ils prenaient le temps voulu pour évaluer chaque activité après qu'elle a eu lieu. C'est ce qui explique qu'il a fallu consacrer un peu plus de temps à la notification et à la planification du vol que ce dont pourront convenir les participants à la Conférence. En outre, il importe de souligner que, contrairement à ce que prévoira le régime, l'avion canadien n'avait aucun instrument de détection à son bord et ne pouvait de ce fait recueillir aucune donnée sur les activités hongroises.

Le 4 janvier, un appareil Hercules C-130 a décollé de la base des Forces canadiennes à Lahr en République fédérale d'Allemagne à destination de l'aéroport de Budapest; son plan de vol l'a amené à survoler la Tchécoslovaquie, avec la pleine coopération des autorités de ce pays. À son arrivée à Budapest, l'appareil a été inspecté par les autorités hongroises, qui ont ainsi pu s'assurer que l'avion n'était pas armé. Comme le Hercules n'avait aucun capteur à son bord, il n'a pas été nécessaire de vérifier s'il y avait conformité avec

quelque spécification qui pourra être négociée à ce sujet. L'accord devrait donner à tout pays d'accueil le droit de procéder à ces deux inspections.

Au moment des inspections, l'équipage a remis aux autorités hongroises un plan de vol prévoyant un survol d'environ trois heures au cours duquel l'avion devait emprunter plusieurs routes et voler à des altitudes très variables. Les autorités hongroises devaient approuver le plan dans les vingt-quatre heures. Le survol a eu lieu dans la matinée du 6 janvier. Tandis que l'appareil traçait un énorme chiffre huit au-dessus du territoire hongrois, les Canadiens ont pu observer les installations militaires hongroises et soviétiques.

Des observateurs du gouvernement hongrois prenaient place à bord de l'avion. (Ce droit du gouvernement d'accueil pourrait d'ailleurs être sanctionné dans l'accord.) Ces personnes, qui avaient accès à toutes les parties de l'avion, ont veillé à ce que le plan de vol approuvé soit suivi. Comme

il n'y avait pas de capteurs à bord, elles n'ont pas eu à en surveiller l'utilisation. (On s'attend à ce que l'accord donne ce pouvoir aux observateurs.)

Le survol terminé, l'avion est rentré à Budapest, où des représentants des deux gouvernements ont discuté de l'opération et identifié les aspects

pouvant être examinés plus en détail lors de la Conférence "Ciels ouverts". La Hongrie et le Canada se sont dits satisfaits des résultats de l'expérience, qui a contribué dans une modeste mesure à renforcer la confiance entre l'Est et l'Ouest.

Outre l'équipage et des membres du

ministère de la Défense nationale, le gouvernement canadien a dépêché des représentants d'AECEC et de Transports Canada pour observer les opérations et participer aux discussions. Les Canadiens ont quitté Budapest le 7 janvier. ■

Les coulisses de la Conférence

L'organisation d'une conférence à laquelle prendront part pendant au moins trois jours les ministres des Affaires étrangères des seize pays de l'OTAN et de sept pays du Pacte de Varsovie, entre 250 et 500 délégués et de 500 à 1 000 représentants des médias canadiens et internationaux n'est pas une mince affaire. Cette tâche a été confiée au Groupe de travail de la Conférence "Ciels ouverts", ou ICO comme on se plaît à le désigner dans la langue vernaculaire d'AECEC.

Le Groupe de travail est dirigé par M. Bill van Staaldouin d'AECEC, qui a participé à l'organisation des trois sommets internationaux tenus au Canada en 1987 et 1988 (le Sommet de la Francophonie à Québec, la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Vancouver et le Sommet économique à Toronto). En constituant son équipe, M. van Staaldouin a cherché dans toute la mesure du possible à mettre à contribution l'expérience acquise lors de ces manifestations. Le Groupe, qui compte à l'heure actuelle une cinquantaine de personnes venant d'AECEC et d'autres ministères et organismes gouvernementaux et du secteur privé, en comptera une centaine dans les jours qui précéderont la Conférence afin de répondre aux besoins qui se feront de plus en plus nombreux.

ICO est responsable des préparatifs de la Conférence, aspect qui englobe une variété de fonctions allant des arrangements à prendre pour fournir un cortège aux ministres, jusqu'au protocole à suivre au sujet des

drapeaux arborés au Centre de conférences. Pour s'assurer que rien n'a été oublié, le Groupe a été divisé en quatre grands secteurs: les finances et l'administration; la logistique et le protocole; les opérations; et les services aux médias.

L'Unité des finances et de l'administration a précédé le reste de l'équipe, s'occupant de chiffrer le coût de la Conférence et d'obtenir du Conseil du Trésor l'autorisation de dépense nécessaire. Elle est notamment chargée de la dotation, des travaux d'impression, de l'aspect communications et des commandes de fournitures du Groupe de travail, et elle doit acquitter les factures de la Conférence sur réception.

L'Unité de la logistique et du protocole est responsable de l'hébergement, du transport, de l'accréditation à la Conférence ainsi que de l'accueil officiel. Les délégués et les représentants des médias devront régler eux-mêmes leurs notes d'hôtel, mais ICO a réservé des séries de chambres dans divers hôtels de la région pour parer à toute éventualité. En vertu d'un arrangement spécial avec la société General Motors du Canada Ltée, ICO fournira en outre un cortège aux ministres durant leur séjour à Ottawa ainsi qu'une voiture de fonctions à chaque délégation. En outre, l'Unité travaille en étroite collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada et le ministère de la Défense nationale — qui fourniront les conducteurs des véhicules — et avec les autorités municipales d'Ottawa afin de déter-

miner les parcours qu'emprunteront les cortèges et de veiller à ce qu'une escorte policière leur soit affectée. Cette unité est en outre chargée de la procédure d'accréditation à la Conférence. Des cartes-photos comportant un code couleur seront remises à tous ceux qui seront mêlés de près ou de loin à la Conférence — du personnel des hôtels aux chefs des délégations — pour éviter que des personnes non autorisées aient accès au site de la rencontre.

Comme son nom le suggère, l'Unité s'occupera des ministres dès leur arrivée à Ottawa, elle organisera les diners offerts par le Canada, fera le nécessaire pour que les délégués aient de quoi se restaurer si les réunions se poursuivent indûment, et prodiguera tous les autres services associés à une rencontre du genre.

L'Unité des opérations, pour sa part, est responsable des installations de la Conférence (en l'occurrence le Centre de conférences du gouvernement canadien) et du Centre des médias. Elle doit équiper les locaux de la Conférence — mobilier, matériel de communication, systèmes électroniques pour conférenciers et interprètes, etc. — et s'assurer que les services d'appoint nécessaires (équipe médicale d'urgence, par exemple) sont disponibles durant la Conférence. Cette unité s'occupe également de détacher des agents de liaison, recrutés parmi les agents du Service extérieur d'AECEC, auprès des diverses délégations pour secondar ces dernières avant et durant la Conférence.



OPEN SKIES CONFERENCE – CONFÉRENCE CIELS OUVERTS

Voici le logo de la Conférence "Cielles ouverts".

L'Unité des services aux médias doit, quant à elle, faire en sorte que les membres des médias disposent des installations voulues pour s'acquitter adéquatement de leurs fonctions. Dans cette optique, l'édifice Lorne, qui abritait l'ancienne Galerie nationale, sera transformé en un Centre des médias pour la durée de la Conférence; des studios de radiotélédiffusion y seront aménagés, de même que des salles de travail pour la presse écrite. ICO offrira les services d'un diffuseur-hôte, en l'occurrence la société Radio-Canada, qui assurera une couverture électronique de la Conférence et mettra ses reportages à la disposition de tous les autres représentants des médias, sans frais. L'Unité doit également informer les médias de la tenue de la Conférence suffisamment à l'avance, les accréditer de sorte qu'ils puissent avoir accès au Centre et aménager des salles d'information où ICO et les délégations nationales pourront les tenir informés de ce qui se passe à la Conférence.

Le Groupe de travail s'affaire aux préparatifs de la Conférence depuis la mi-octobre; malgré tout, le délai est court compte tenu des nombreuses responsabilités dont il doit s'acquitter. Normalement, pour une conférence de cette envergure, les préparatifs exigent de neuf à douze mois. De l'avis de M. van Staalduinen, le Groupe a pu relever le défi en bonne partie en raison de la compétence de l'équipe en place et de la collaboration sur laquelle il a pu compter de la part de tous les intéressés.

La coopération interministérielle est un important élément des préparatifs de la Conférence. Même s'il fait partie d'AECEC, le Groupe de travail comprend des représentants d'un certain nombre de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral et il a des contacts suivis avec nombre d'autres. Comme on l'a mentionné ci-dessus, la GRC et le ministère de la Défense nationale joueront un rôle clé au chapitre de la sécurité et du transport. Le ministère des Approvisionnements et des Services apportera son aide au Groupe pour ce qui concerne les achats nécessaires et les besoins d'impression. Le Secrétariat d'État fournira traducteurs et interprètes de sorte que la Conférence puisse se dérouler dans ses six langues officielles (allemand, anglais, espagnol, français, italien et russe). Transport Canada, qui a la charge des aéroports où arriveront les ministres des Affaires étrangères, et Travaux publics Canada, à qui appartiennent le Centre de conférences et l'édifice qui abritera le Centre des médias, participent également aux préparatifs. En outre, ICO est en contact tous les jours avec les ambassades des États participants et travaille en étroite collaboration avec la Ville d'Ottawa et la Commission de la Capitale nationale.

ICO restera probablement en opération quelques semaines après la fin de la conférence pour démanteler les installations, rédiger les rapports appropriés et fermer les livres. Ses membres retourneront ensuite à leurs occupations régulières...du moins

jusqu'à ce que le Canada accueille de nouveau une réunion internationale d'envergure. ■

Nomination de M. Fred Bild au poste de secrétaire général de la Conférence

M. Fred Bild, jusque-là sous-ministre adjoint du Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale à AECEC, a été nommé secrétaire général de la Conférence "Cielles ouverts". M. Bild sera responsable de la préparation et du déroulement de la Conférence. Le Groupe de travail, à qui ont été confiés les préparatifs physiques et logistiques, et le Secrétariat, qui verra à la bonne marche de la rencontre, font l'un et l'autre rapport à M. Bild. Né en 1935, M. Bild a fait ses études à l'Université Sir George Williams de Montréal, au College University de Londres et à l'École nationale d'administration de Paris. Depuis son entrée au Service extérieur en 1961, il a été affecté à Tokyo, au Laos et à Paris et il a été ambassadeur en Thaïlande. ■

Nomination de M. Jeremy Kinsman au poste de sous-ministre adjoint

M. Jeremy Kinsman a été nommé sous-ministre adjoint du Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale à AECEC. Il remplace M. Fred Bild. Né en 1942, M. Kinsman a joint le ministère des Affaires extérieures en 1966. Il a été affecté à Bruxelles, à Stockholm, à Alger, à New York et à Washington. Avant d'assumer son nouveau poste, M. Kinsman était sous-ministre adjoint (affaires culturelles et radiodiffusion) au ministère des Communications. ■

"Ciels ouverts": Éléments de base envisagés par l'OTAN

Voici le contenu du document "Ciels ouverts: Éléments de base", approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord, les 14 et 15 décembre 1989.

I. Introduction

1. Le 12 mai 1989, le président Bush proposait l'instauration d'un régime dit "Ciels ouverts", par lequel les participants accepteraient d'ouvrir mutuellement leur espace aérien pour permettre le survol de leur territoire afin de renforcer ainsi la confiance et la transparence en ce qui concerne leurs activités militaires. Cette proposition reprenait en l'élargissant un concept avancé dans les années 50, mais qui n'avait pu trouver d'application pratique parce que le climat des relations internationales de l'époque n'y était pas favorable.

Aujourd'hui, cette nouvelle initiative s'inscrit dans un contexte très différent: en effet, la transparence devient un thème central des relations Est-Ouest et ces dernières années ont été marquées par des avancées importantes dans le domaine des mesures de confiance et celui du contrôle des armements.

2. Les dispositions prévues en matière de notification et d'observation d'activités militaires par l'Acte final d'Helsinki ont été améliorées et rendues obligatoires par l'Accord de Stockholm, conclu dans le cadre de la CDE en 1986.

S'agissant du contrôle des armements, en 1987, le Traité sur les forces nucléaires intermédiaires a constitué, mis à part son objet propre, un précédent très important par l'ampleur de son dispositif de vérification.

Tout laisse penser aujourd'hui que d'autres progrès encore plus spectaculaires devraient être réalisés dans des délais rapprochés. À Vienne en particulier, a été engagée une double démarche: il s'agit d'une part, d'approfondir encore les mesures de confiance et de transparence entre les 35 pays de la CSCE et, d'autre part, de parvenir à un accord sans précédent sur l'élimination de grandes quantités d'armements conventionnels entre les

pays de l'Alliance atlantique et ceux de l'Organisation du Traité de Varsovie.

On s'attend par ailleurs à des développements importants dans d'autres secteurs du désarmement, en particulier dans le domaine chimique, ainsi que dans celui des négociations stratégiques soviéto-américaines.

3. Tous ces accords comporteront bien évidemment leur régime propre de vérification, celui-ci ayant souvent un caractère très intrusif. En outre, aux dispositions spécifiques prévues par chaque traité en matière de vérification, s'ajouteront les moyens habituels dont peuvent disposer les États pour s'assurer du respect des accords (moyens techniques nationaux).

Il apparaît cependant utile, en particulier dans le contexte actuel d'amélioration des relations Est-Ouest, de réfléchir également à d'autres possibilités de créer un contexte général favorable aux efforts entrepris en matière de confiance et de désarmement. Dans ce contexte, le concept de ciels ouverts a une valeur toute particulière. L'acceptation par un pays d'être survolé représente en soi un acte politique très important, qui manifeste en effet sa disponibilité à l'ouverture; d'autre part, l'inspection aérienne constitue un moyen de vérification particulièrement efficace, parallèlement à la transparence générale des activités militaires évoquée plus haut.

Cette double caractéristique d'un régime de ciels ouverts ferait de ce dernier un complément précieux aux efforts actuellement poursuivis au plan Est-Ouest, principalement dans le contexte des négociations de Vienne, mais aussi en relation avec d'autres entreprises de désarmement (START, désarmement chimique).

Il paraîtrait souhaitable de faire maintenant porter l'accent sur la région européenne, en incluant aussi l'ensemble des territoires de l'Union soviétique, des États-Unis et du Canada. De la même façon, nous serons prêts à prendre en considération, en temps opportun, le désir de tout autre pays européen de participer au régime

de ciels ouverts. Cet élément pourrait être complémentaire de leurs efforts en vue d'accroître la confiance et de limiter les armements conventionnels, et il serait conforme aux objectifs de ces négociations.

4. À cette fin, le régime "Ciels ouverts" devrait suivre les grandes lignes ci-après :

— l'engagement des parties à plus de transparence par le moyen de survols aériens sur la totalité de leur territoire national, en principe sans autres limitations que celles imposées par la sécurité des vols ou celles que prescrit le droit international;

— la possibilité pour les participants d'effectuer de tels vols d'observation sur une base nationale ou de façon conjointe avec leurs alliés;

— l'engagement de toutes les parties à conduire et à recevoir de tels vols d'observation sur la base de quotas nationaux;

— l'établissement de procédures agréées destinées à garantir à la fois la transparence et la sécurité des vols;

— la possibilité pour les parties d'utiliser le résultat de tels survols pour accroître la transparence des activités militaires et pour assurer le respect des mesures de contrôle des armements, actuelles ou à venir.

II. Objet

L'objet principal du régime "Ciels ouverts" est d'encourager une transparence réciproque de la part des États participants et de permettre l'observation des activités militaires qui se déroulent sur leurs territoires respectifs, ainsi que des installations militaires qui s'y trouvent, renforçant ainsi la confiance et la sécurité. Le concept peut permettre d'atteindre ces objectifs comme complément à la fois des moyens techniques nationaux de collecte de données et des dispositions concernant l'échange d'informations et la vérification établies par les accords actuels et futurs de contrôle des armements.

III. Participation et champ d'application

Initialement, peuvent participer au régime "Ciels ouverts" tous les membres de l'Alliance atlantique et de l'Organisation du Traité de Varsovie. Tous les territoires des participants en Amérique du Nord et en Asie, de même qu'en Europe, seront inclus.

IV. Quotas

1. La "comptabilité" du régime "Ciels ouverts" se fondera sur les quotas qui limitent le nombre des survols. Les quotas seront fixés d'après la taille géographique des pays participants. La durée des vols peut également être limitée en fonction de la taille géographique. Pour les grands pays, le quota devrait permettre plusieurs vols par mois au-dessus de leur territoire. Toutes les parties auront le droit de participer à de tels vols d'observation sur une base nationale, soit individuellement, soit conjointement avec leurs alliés.

2. La mise en application effective d'un système de quota suppose qu'il soit entendu qu'un pays n'effectuera pas de vols au-dessus du territoire d'un autre pays appartenant à la même alliance.

3. Le total des quotas pour les États participants devrait être fixé de telle sorte qu'il y ait correspondance approximative entre les totaux fixés pour l'OTAN et l'Organisation du Traité de Varsovie et, dans ces totaux, pour l'URSS et les pays nord-américains de l'OTAN.

4. Chaque participant, quelle que soit la dimension de son territoire, sera tenu d'accepter un quota d'au moins un survol par trimestre.

5. Les pays de moindre superficie, c'est-à-dire ceux auxquels s'applique le quota minimal, peuvent se regrouper en une seule unité territoriale, dans le but d'accueillir les survols prévus au titre du régime "Ciels ouverts", et accepter conjointement le quota correspondant à la superficie terrestre totale de ladite unité territoriale.

V. Avions

Le ou les pays procédant à un vol d'observation utiliseront des aéronefs civils ou militaires non armés, à voilure

fixe, capables de transporter des observateurs du pays hôte.

VI. Capteurs

De nombreux types de capteurs pourront être utilisés, à une exception importante près: il sera interdit d'utiliser des dispositifs servant à la collecte et à l'enregistrement de renseignements sur les émissions électromagnétiques. Une liste des catégories et types de capteurs interdits sera établie d'un commun accord par les États participants et sera actualisée chaque année.

VII. Coopération technique interalliée

Les membres d'une même alliance pourront arrêter entre eux des dispositions multilatérales ou bilatérales concernant le partage des avions ou des capteurs et l'organisation de survols conjoints.

VIII. Déroulement de la mission

1. Les avions commenceront leurs vols d'observation à partir de points d'entrée agréés et désignés au préalable, et ils les termineront à des points de sortie également désignés au préalable; les points d'entrée et de sortie prévus pour chaque État participant seront fixés par celui-ci et énumérés dans une annexe à l'accord.

2. Le pays hôte mettra à disposition le genre d'équipements de soutien, de services techniques et d'installations normalement fournis aux avions commerciaux. Des mesures seront prises pour que les avions d'observation puissent faire des escales de ravitaillement.

3. L'État procédant à l'observation donnera seize heures de notification de l'arrivée de ses représentants à un point d'entrée. Cependant, si ce point d'entrée se trouve sur une côte ou sur une frontière et qu'aucune portion du territoire de l'État d'accueil ne doit être survolée avant l'arrivée audit point d'entrée, ce délai pourra être raccourci.

4. L'équipage de l'avion d'observation devra déposer un plan de vol dans les six heures qui suivront son arrivée au point d'entrée.

5. Après l'arrivée, et une fois le plan de vol déposé, un délai de 24 heures devra être respecté avant le survol. Ce délai doit permettre de s'assurer que la route prévue ne pose aucun problème de sécurité aérienne et de fournir les

services techniques nécessaires. Pendant cette période, on se livrera à une inspection poussée des avions (sans toutefois leur faire subir de dégâts matériels), de façon à vérifier qu'ils ne sont pas équipés de capteurs ou d'enregistreurs non autorisés.

6. Avant le vol, des contrôleurs du pays hôte pourront embarquer à bord de l'avion d'observation. Une fois en vol, ils s'assureront que l'équipage suit le plan de vol, et ils contrôleront le fonctionnement des capteurs. Ils auront toute liberté de mouvement à l'intérieur de l'avion.

7. Le vol se fera depuis le point d'entrée agréé jusqu'à un point de sortie également agréé; les observateurs du pays hôte quitteront alors l'avion. Les points d'entrée et de sortie peuvent être les mêmes. Il sera interdit de s'attarder au-dessus d'un même emplacement. Les appareils ne seront pas tenus d'emprunter exclusivement les couloirs aériens réservés au trafic commercial. En principe, on pourra uniquement leur interdire de traverser l'espace aérien dont la fermeture à tous autres avions aura été annoncée publiquement pour des raisons valables de sécurité aérienne, comprenant les dangers spécifiques pouvant poser de graves risques pour l'aéronef et ses occupants. Chaque pays prendra les dispositions nécessaires pour s'assurer que les avis publics concernant ces portions dangereuses de l'espace aérien soient largement et rapidement diffusés; chaque pays établira une liste, à annexer à l'accord, des lieux où peuvent être consultées ces annonces publiques. Les altitudes minimales fixées pour de tels vols peuvent varier en fonction de considérations de sécurité aérienne. Le degré de contrôle exercé depuis le sol sur les avions sera déterminé à l'avance par accord entre les parties, selon des règles compatibles telles que celles que reconnaît l'OACI. Dans la mise en pratique de ces considérations et procédures, on partira du postulat qu'il faut encourager le plus grand degré de transparence compatible avec la sécurité aérienne.

8. L'application du régime "Ciels ouverts" se fera sans préjudice pour les États autres que les États participants.

IX. Résultats de la mission

Les membres d'une même alliance conviendront ensemble de la façon dont il y a lieu de partager les renseignements recueillis lors des survols effectués en vertu du régime "Ciel ouvert". Chaque partie décidera de la manière dont elle entend exploiter ces renseignements.

X. Vols de transit

Si un avion survole un État participant pour se rendre dans l'État participant où doit être effectué un vol de surveillance, ce vol de transit ne sera pas défalqué du quota de l'État survolé, pourvu que l'avion emprunte exclusivement les couloirs de circulation réservés au trafic civil.

XI. Typed'accord

Le régime "Ciel ouvert" sera instauré par le biais d'un traité multilatéral conclu entre les parties concernées.

XII. Organisme consultatif pour le régime "Ciel ouvert"

Afin de promouvoir les objectifs et la mise en application du régime "Ciel ouvert", les États participants établiront un organisme chargé de résoudre les questions liées au respect des dispositions du traité et d'adopter toutes mesures pouvant être nécessaires pour améliorer l'efficacité du régime. ■

Arrêté de situation sur les FCE

Stimulées par les appels lancés tant par les dirigeants de l'Est que de l'Ouest en faveur d'un règlement rapide de la question et encouragées par l'heureuse évolution de la situation politique en URSS et en Europe de l'Est, les négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) progressent à grands pas et de façon méthodique. Peu après que l'Ouest eut présenté son énoncé de position concernant le chapitre III le 21 septembre, le négociateur en chef de l'Union soviétique, M. Oleg Grinevsky, annonça que l'URSS comptait apaiser les craintes occidentales en relevant à 4 700, de part et d'autre, le nombre

maximum d'avions tactiques destinés au front et à 1 900 le nombre d'hélicoptères de combat (les avions d'interception soviétiques restaient toutefois exclus du total). Le 17 octobre, l'Est et l'Ouest s'entendaient sur une définition de l'artillerie qui permettrait de fixer des limites aux systèmes actuels et futurs.

La troisième session des négociations prit fin le 19 octobre avec la présentation par l'Est de son énoncé de position concernant le chapitre III (vérification, stabilisation et échange d'informations). Commentant l'énoncé en séance plénière, les négociateurs occidentaux firent observer que les propositions des deux blocs se rejoignaient sur bon nombre de points et qu'il faudrait chercher à parvenir à une entente le plus rapidement possible lors de la session suivante. Les participants adoptèrent à l'unanimité la proposition du Canada concernant la tenue de réunions hebdomadaires additionnelles par les groupes de travail.

L'OTAN profita de l'intersession pour mettre la dernière main à l'ébauche de traité. Même si la quatrième session démarra lentement, les réunions additionnelles sur le chapitre III produisirent rapidement des fruits, les deux parties convenant de certaines mesures concernant l'échange d'informations. Le 28 novembre, l'Est ajouta à son ensemble de mesures de stabilisation en proposant des limites quant au matériel et au personnel autorisés durant les exercices.

L'importance d'un engagement politique permanent à un haut niveau fut soulignée en décembre: en effet, une série de réunions de chefs de gouvernement au début du mois et une réunion ministérielle de l'OTAN au milieu du mois dynamisèrent de façon exceptionnelle l'allure des négociations. Le 12 décembre, l'Ouest présenta une nouvelle proposition portant sur les chars de combat et les blindés de combat qui englobait divers types de chars légers et de blindés lourds de combat précédemment exclus. L'inclusion de ces véhicules dits de "zone grise"

répondit dans une large mesure aux préoccupations de l'Est, mais il fallut relever de 28 000 à 30 000 (dans chaque camp) la limite proposée en ce qui concerne les véhicules blindés de transport de troupes. Deux jours plus tard, l'Est et l'Ouest présentèrent leur ébauche de traité. Les textes, qui se recoupent à maints égards, seront vraisemblablement scrutés de près durant la cinquième session, qui s'est ouverte le 12 janvier.

Les développements en Europe de l'Est continueront tout particulièrement de presser les négociateurs de parvenir à une entente avant la fin de l'année. Tant l'Est que l'Ouest reconnaissent qu'il importe, pour la stabilité à long terme de l'Europe, de conclure un accord FCE parce qu'il pourrait servir de véhicule important pour la consolidation politique et juridique des réalités politico-stratégiques qui se dessinent sur ce continent. ■

Deux sons de cloche valent mieux qu'un...

Dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, comme dans bien d'autres, la majorité des gens tirent de la presse écrite — et souvent d'une seule source — l'essentiel de ce qu'ils savent de la politique et des activités gouvernementales. Dans cette optique, que faut-il penser des grands titres suivants, tous trois inspirés de la conférence de presse donnée par les négociateurs en chef américains et soviétiques aux pourparlers START le 8 décembre 1989:

"Dans un climat d'amitié et de confiance, les négociateurs annoncent des accords" [*New York Times*]

"Les négociations sur les armements nucléaires prennent fin sans grands progrès" [*Ottawa Citizen*]

"Selon les négociateurs, un pacte sur les armements est à portée" [*The Globe and Mail*]

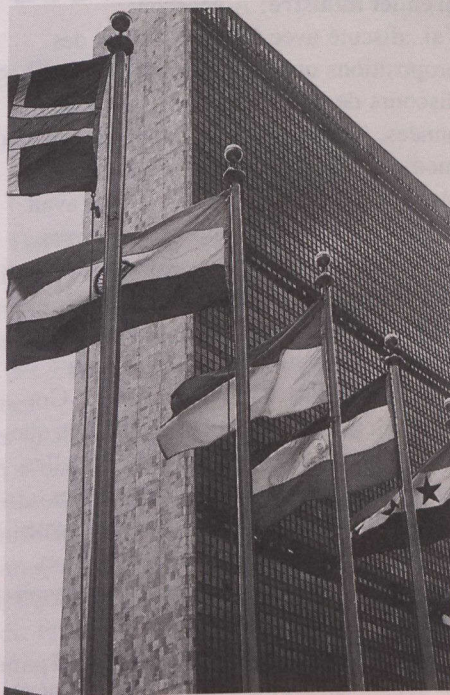
Bilan des progrès réalisés à la Première Commission durant la 44^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

La 44^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies a conclu ses travaux à New York en décembre. Comme d'habitude, les questions liées à la limitation des armements, au désarmement et à la sécurité internationale ont été confiées à la Première Commission de l'Assemblée générale, dont peuvent faire partie tous les États membres de l'ONU. Les délégations nationales y font des déclarations sur les résolutions présentées et discutent de celles-ci avant de les mettre aux voix. Les résolutions passées par la Commission sont renvoyées à l'Assemblée générale, en séance plénière, où elles sont officiellement adoptées.

La Première Commission n'est pas une instance de négociation habilitée à élaborer et à appliquer des mesures de désarmement, mais plutôt une tribune où les pays peuvent échanger dans ce domaine. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale ne sont donc pas des accords exécutoires mais plutôt des déclarations de principe ou des recommandations quant aux mesures à prendre. Celles d'entre elles qui sont adoptées par consensus peuvent contribuer sensiblement à faire progresser divers dossiers du fait qu'elles contiennent des recommandations et reflètent des positions acceptables pour tous les membres de l'ONU.

Le Canada attache une grande importance au système des Nations Unies et, dans cette optique, il participe activement chaque année à l'examen des questions de désarmement dont est saisie la Première Commission. La délégation canadienne à la session de 1989, dirigée par Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, a piloté plusieurs résolutions et en a coparrainé un certain nombre d'autres.

Le Canada s'est tout particulièrement signalé dans le dossier des armes chimiques. Ainsi, il a coparrainé les trois



Les drapeaux de quelques-uns des États membres des Nations Unies déployés devant l'immeuble du Secrétariat au siège de l'ONU à New York.

Photo des Nations Unies

résolutions traitant de différents aspects de la question, qui ont été adoptées par consensus par l'Assemblée générale. La délégation canadienne a rédigé l'une de ces résolutions; en collaboration avec la délégation polonaise, elle a veillé à ce que les préoccupations de toutes les délégations soient prises en compte, ce qui a permis de voter le texte à l'unanimité. La résolution invite instamment les participants de la Conférence du désarmement à Genève à intensifier leurs efforts en vue de conclure une convention interdisant le développement, la production, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques et prévoyant la destruction des stocks existants. Le Canada espère que cette résolution contribuera pour beaucoup à la réalisation de l'important objectif qui consiste à débarrasser la planète de toutes les armes chimiques dans un proche avenir.

La question des essais nucléaires a elle aussi retenu considérablement l'attention de la Commission. L'instauration d'un traité d'interdiction complète des essais (CTBT) est l'une des priorités du gouvernement canadien dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Le Canada est l'un des six pays qui, sous la direction de la Nouvelle-Zélande, ont préparé une résolution sur l'urgence d'un tel traité. En raison des divergences fondamentales entre les cinq États dotés d'armes nucléaires en particulier, il a été impossible d'en arriver à un texte qui aurait pu faire l'unanimité. En revanche, les États non dotés d'armes nucléaires se sont massivement prononcés en faveur de la résolution. De l'avis du Canada, ce document aborde cette question épineuse de façon réaliste en reconnaissant les progrès accomplis et en traçant pour la Conférence du désarmement un programme de travail qui la rapprochera du traité.

Comme par les années passées, le Canada a présenté une résolution sur l'interdiction de la production des matières fissiles. Le document souligne que l'interdiction de la production de ces matières à des fins militaires - elles sont nécessaires pour faire exploser les dispositifs nucléaires - est une composante importante de tout progrès vers le désarmement nucléaire; en outre, il invite la Conférence du désarmement à poursuivre l'examen de cette question à un stade approprié de ses délibérations sur les essais nucléaires. Ce texte, comme celui sur le CTBT, a rallié l'appui d'un grand nombre de pays.

Le Canada a en outre participé activement aux diverses discussions au sein de la Première Commission portant sur des thèmes aussi variés que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires dans plusieurs régions du globe, le désarmement con-

ventionnel et la course aux armements dans l'espace. Plus de soixante résolutions portant sur le désarmement et sur la sécurité internationale ont été adoptées durant la 44^e session, dont vingt-trois par consensus. Le Canada a coparrainé dix résolutions sur le désarmement et voté en faveur de plus de 40 des résolutions adoptées.

La délégation canadienne s'est estimée satisfaite du travail accompli par la Commission durant la session. L'assainissement de la conjoncture politique internationale a contribué à instaurer un climat de travail constructif et pragmatique permettant d'aplanir les divergences d'approches et d'opinions qui, pendant des années, ont entravé les progrès dans bon nombre de dossiers clés du désarmement.

Toutefois, il reste beaucoup à faire pour dynamiser l'examen de ces questions par les Nations Unies, afin que les discussions et les négociations au niveau multilatéral puissent suivre l'évolution rapide des pourparlers entre les superpuissances et dans le contexte de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Il subsiste, à l'égard de bon nombre de questions de désarmement dont l'ONU est saisie, des divergences profondes que seules des discussions patientes et sérieuses combinées à une volonté de pragmatisme et de flexibilité de la part de tous les pays permettront de régler.

À la session de 1990, le Canada entend bien faire fond sur le climat constructif qui a présidé aux travaux de la Première Commission durant la 44^e session de l'Assemblée générale. Dans le domaine du désarmement, les progrès sont intrinsèquement le produit d'un processus complexe et lent. Cela dit, le gouvernement canadien est convaincu que l'ONU peut, dans les circonstances, apporter une contribution sans précédent en la matière. Le Canada entend fournir à l'Organisation toute l'aide voulue à ce chapitre. ■

Déclarations récentes sur le désarmement et le contrôle des armements

Le très honorable Brian Mulroney, premier ministre: À Moscou, j'ai...discuté avec M. Gorbatchev des propositions qu'il avait faites dans son discours de Mourmansk, il y a plusieurs années, relativement au contrôle des armements dans l'Arctique. Je lui ai signalé directement que M. Clark avait répondu à ces propositions à diverses occasions, mais que nous étions tout à fait disposés à discuter avec les Soviétiques des raffinements qu'ils pourraient vouloir apporter à leurs idées originales. J'ai dit aussi à M. Gorbatchev que je continuais de penser que les négociations permanentes actuelles entre les deux superpuissances et les deux alliances sur le contrôle des armements s'étaient avérées fructueuses et qu'elles demeuraient la meilleure façon de réaliser des progrès dans ce domaine complexe. Il comprend parfaitement notre position et a convenu et a même suggéré que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures [M. Clark] et [le ministre soviétique des Affaires étrangères] M. Shevardnadze procèdent à un examen plus poussé de cette question. [*Déclaration devant la Chambre des communes sur sa visite en URSS, le 27 novembre 1989*]

Le très honorable Brian Mulroney: Nous abordons une nouvelle ère importante dans les relations Est-Ouest. Nous devons saisir toutes les possibilités de changement qui s'offrent. Il ne faut pas rejeter une idée pour l'unique raison qu'elle n'a jamais été essayée ou, si elle l'a été, qu'elle s'est révélée imparfaite...[M. Gorbatchev m'a dit] que ce qu'il y aurait de plus imprudent en ce moment, vu l'énormité des changements qui se produisent en Europe de l'Est, ce serait des changements dans la structure des alliances ou dans leur approche, parce que dans les circonstances actuelles tout changement pourrait avoir un effet déstabilisateur sur les efforts que lui et d'autres essayent de faire aboutir...Les progrès accomplis jusqu'ici, progrès d'ailleurs remarqua-

bles ces dernières années, sont dus pour une bonne part au leadership du président Gorbatchev, d'une part, mais aussi à la solidarité au sein de l'OTAN. C'est ce que nous avons l'intention de conserver. [*Période de questions, Chambre des communes, le 6 décembre 1989*]

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures: [L'argent que le Canada dépense pour maintenir des troupes en Europe]...pourrait entraîner un accord sur la réduction des forces conventionnelles en Europe...Notre participation à l'OTAN repose sur la conviction que la solidarité de l'Alliance n'est pas théorique; la solidarité est une technique qui a fait ses preuves.

Je crois personnellement que la nature de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est appelée à changer et que cet organisme commencera à mettre plus fortement l'accent sur certaines des activités politiques qui ont toujours fait partie de son mandat mais qui ont été reléguées au second rang. En ce qui a trait aux troupes elles-mêmes, nous ne nous attendons pas à ce qu'il y en ait qui soient rappelées. Le cycle actuel des pourparlers sur les FCE ne devrait en fait aucunement influencer sur le niveau de nos forces en Europe. Nous avons indiqué clairement que nous sommes disposés à demeurer en Europe aussi longtemps que nos alliés le voudront. Il se pourrait que dans le cadre d'autres négociations sur les forces conventionnelles auxquelles nous participions...il soit établi que les besoins en troupes diminuent des deux côtés. Cependant, nous ne considérons pas cette possibilité comme une mesure économique. Les efforts que nous pourrions être appelés à déployer à l'avenir...le seraient dans le cadre de décisions de l'Alliance et à la suite de négociations. [*Entrevue avec Don Newman à l'émission "This Week in Parliament", le 8 décembre 1989*]

Résolutions sur la limitation des armements, le désarmement et la sécurité internationale adoptées à la 44^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Résolutions appuyées par le Canada

NO DE RÉOLUTION (et auteur principal)	RÉSOLUTION	VOTE (Pour/Contre/Abstentions)
44/104 (Mexique)	Traité de Tlatelolco	147-0-3
44/107 (N.-Z.)*	Urgence d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires	145-2-6
44/108 (Égypte)	Zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient	Consensus
44/109 (Pakistan)	Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud	116-3-32
44/110 (Bulgarie)	Garanties des États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation de ces armes	131-0-21
44/111 (Pakistan)	Assurances quant à l'utilisation des armes nucléaires	151-0-3
44/112 (Égypte)	Prévention d'une course aux armements dans l'espace	153-1-0
44/113A (Kenya)	Dénucléarisation de l'Afrique	147-0-4
44/114B (RFA)	Budgets militaires	127-0-15
44/115A (Can./Pol.)*	Armes chimiques et bactériologiques	Consensus
44/115B (Australie)*	Armes chimiques et biologiques: mesures visant à maintenir l'autorité du Protocole de Genève	Consensus
44/115C (Australie)*	Armes chimiques et bactériologiques	Consensus
44/116B (R.-U.)*	Négociations bilatérales sur les armes nucléaires	91-0-61
44/116C (Chine)	Désarmement classique	Consensus
44/116D (Chine)	Désarmement nucléaire	Consensus
44/116E (R.-U.)	Information objective sur les questions militaires	132-0-13
44/116F (Danemark)	Désarmement classique	Consensus
44/116H (Canada)*	Interdiction de production de matières fissiles	147-1-6
44/116I (France)	Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe	Consensus
44/116J (Bulgarie)	Conversion des ressources militaires	153-0-1
44/116L (Yougoslavie)	Désarmement et développement	Consensus
44/116M (Suède)	Armements navals et désarmement	154-1-0
44/116N (Colombie)*	Transferts internationaux d'armes	143-0-12
44/116O (Brésil)	Conférence d'examen du Traité sur les fonds marins	Consensus
44/116Q (Cameroun)	Rapport de la Commission du désarmement de l'ONU	Consensus
44/116R (Kenya)	Déversement hostile de matières radioactives	150-0-4
44/116T (URSS)	Armes radiologiques	Consensus
44/116U (RFA)*	Contribution des mesures de confiance et de sécurité	Consensus
44/117B (Belgique)*	Désarmement régional	Consensus
44/117E (Nigeria)	Programme de bourses d'études de l'ONU sur le désarmement	Consensus
44/117F (Népal/Pérou/Togo)	Centre régional de l'ONU pour la paix et le désarmement en Asie, en Afrique et en Amérique latine	153-1-1
44/118B (RDA)	La science et la technologie au service du désarmement	154-0-1
44/119A (Mexique)	Programme général de désarmement	154-0-1
44/119C (Zaïre)	Rapport de la Commission du désarmement	Consensus
44/119F (N.-Z.)	Traité concernant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud	151-0-4
44/119G (Mongolie)	Semaine du désarmement	Consensus
44/119H (Nigeria)	Déclaration faisant des années 1990 la troisième Décennie du désarmement	Consensus

* Résolution coparrainée par le Canada

44/122 (Président)	Respect des accords de contrôle des armements	Consensus
44/123 (Costa Rica)	Éducation en matière de désarmement	149-0-5
44/125 (Malte)	Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée	Consensus

PROJETS DE DÉCISIONS

(Suède)	Armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination	Consensus
(Tchécoslovaquie)	Coopération internationale au service du désarmement	Consensus

Résolutions rejetées par le Canada

44/114A (Roumanie)	Réduction des budgets militaires	116-10-19
44/117C (Inde)	Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires	134-17-4
44/117D (Mexique)	Gel des armes nucléaires	136-13-5
44/119B (RDA)	Non-utilisation des armes nucléaires et prévention de la guerre nucléaire	129-17-7
44/119E (RDA)	Cessation de la course aux armements et prévention de la guerre nucléaire	138-11-6

Résolutions au sujet desquelles le Canada s'est abstenu

44/20 (Brésil)	Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud	146-1-2
44/105 (Mexique)	Cessation de tous les essais nucléaires	136-3-13
44/106 (Mexique)	Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires	127-2-22
44/113B (Kenya)	Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud	137-4-10
44/116A (Irak)	Interdiction du développement, de la production, du stockage et de l'utilisation des armes radiologiques	124-2-26
44/116G (URSS)	Application des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies	129-1-25
44/116K (Yougoslavie)	Négociations bilatérales sur les armes nucléaires	134-0-18
44/116P (RDA)	Concepts de sécurité défensive	131-0-19
44/116S (Pérou)	Désarmement classique à l'échelle régionale	119-1-31
44/117A (Mexique/Sri Lanka)	Campagne mondiale de désarmement	144-0-10
44/118A (Inde)	Impact des développements scientifiques et techniques	137-3-14
44/119D (Yougoslavie)	Rapport de la Conférence du désarmement	138-8-9
44/120 (Sri Lanka)	Océan Indien — Zone de paix	137-4-14
44/121 (Jordanie)	Armement nucléaire israélien	104-2-43
44/126 (Yougoslavie)	Renforcement de la sécurité internationale	128-1-24

Nominations diplomatiques

Le premier ministre, M. Brian Mulroney, a annoncé récemment les nominations suivantes:

1. M. de Montigny Marchand, représentant permanent et ambassadeur du Canada aux Nations Unies et à la Conférence du désarmement à Genève, accède au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures à compter du 1^{er} janvier 1990. M. Marchand compte à son actif trente années de service dans la fonction publique, dont cinq au poste de sous-secrétaire d'État délégué aux Affaires extérieures; il a aussi exercé les fonctions de sous-ministre à Énergie, Mines et Ressources Canada et au ministère des Communications.

2. M. Gerald Shannon, sous-ministre du Commerce extérieur et sous-secrétaire d'État délégué aux Affaires extérieures, accède au poste d'ambassadeur aux Négociations commerciales multilatérales et négociateur en chef, nomination prenant effet le 18 octobre 1989. Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 1990, M. Shannon assume également les fonctions de représentant permanent et ambassadeur du Canada aux Nations Unies et à la Conférence du désarmement à Genève. M. Shannon est un diplomate de carrière qui possède une grande expérience dans les domaines du commerce international et des finances.

La neutralité armée en action



Le colonel Megill en conversation avec un soldat Suisse durant l'exercice.

Du 20 au 23 novembre, deux représentants canadiens ont assisté à des manoeuvres au cours desquelles 25 000 militaires suisses ont transformé le nord-est de leur pays en forteresse durant un exercice destiné à montrer avec quelle rapidité les forces suisses peuvent être mobilisées et déployées en cas d'attaque.

M. Gordon Vachon, agent principal à la recherche sur la vérification aux AECEC, et le colonel William Megill, conseiller militaire auprès de la délégation canadienne aux négociations sur les FCE et les mesures de confiance et de sécurité à Vienne, ont été invités avec les représentants d'autres États participants de la CSCE à assister à l'exercice, comme le prévoit le Document sur les mesures de confiance et de sécurité signé à Stockholm en 1986. Les observateurs devaient confirmer que l'exercice était mené conformément aux dispositions de la notification. Les autorités suisses ont fait le nécessaire pour qu'ils soient bien informés et puissent suivre le déroulement des opérations à toutes les étapes.

Participaient à l'exercice une division mécanisée et une division de campagne, y compris 150 chars de combat principaux, 60 pièces d'artillerie lourde, 22 hélicoptères et environ 250 sorties d'aéronef à des fins de reconnaissance et d'assaut terrestre. Les observateurs

ont pu suivre ces activités en partie, regarder évoluer des bataillons à bicyclette — une formation plutôt inusitée — et visiter des hôpitaux pleinement opérationnels (mais vides) prêts à accueillir en tout temps des blessés qui, espère-t-on, ne se manifesteront jamais.

La moitié des effectifs avaient déjà suivi un stage de "recyclage" de deux semaines dans diverses installations militaires, en classe ou dans les polygones. Le moment venu de la mobilisation, ces effectifs — essentiellement constitués de miliciens — ont été déployés pour servir d'écran aux forces qui se sont présentées aux dépôts afin d'y prendre du matériel mécanisé et des armements lourds pour ensuite gagner des positions défensives prédéterminées. En l'espace de quelques heures, sous la pression de "l'envahisseur", l'appareil de défense était en place. Dans ce coin de la Suisse, l'état de guerre s'était temporairement substitué à l'état de paix.

Les observateurs ont pu se faire une meilleure idée de la neutralité armée et de l'engagement national que supposait une telle politique. Non seulement tout homme en santé peut s'attendre à recevoir un entraînement de base mais, au cours des trente années qui suivent, il devra aussi participer régulièrement à des séances de recyclage et notamment à des exercices de mobilisation du

genre de celui qui a eu lieu en novembre. La force active régulière est fort réduite (quelque 6 000 militaires); en revanche, plus de 600 000 miliciens peuvent être mobilisés dans les 24 heures et être prêts au combat en moins de 48 heures. Le matériel lourd est entreposé dans des dépôts, et chaque soldat garde chez lui son arme et ses munitions.

Durant l'exercice, les troupes et les véhicules ont pu circuler sans problème dans les villages et la campagne. Les véhicules se dissimulaient entre les édifices; les usines, les entrepôts et les stationnements souterrains étaient transformés en quartiers généraux et en bivouacs; les unités pouvaient se servir des édifices publics; et, où qu'elles aient été stationnées, les troupes pouvaient compter sur des rations chaudes préparées sur place. Pourtant, l'exercice a laissé des séquelles physiques, sans compter la perturbation de la vie quotidienne de la population et les coûts cachés pour l'économie — que les Suisses étaient par ailleurs disposés à accepter. Les Canadiens se sont entretenus avec l'administrateur en chef d'une grosse banque privée (commandant de régiment), un pilote de Swissair (officier des opérations aériennes), un ingénieur civil (militaire cycliste), un architecte (commandant de la garde - démolition de ponts) et bon nombre d'autres dont les employeurs étaient habitués depuis longtemps aux absences rendues nécessaires par des exercices du genre.

L'exercice a réussi à montrer d'une part que le système de mobilisation fonctionne s'il est préparé comme il se doit et est régulièrement testé et d'autre part que le potentiel militaire de la Suisse, tel qu'il a été configuré et déployé, est destiné à des fins défensives et non offensives. Il a en outre livré à tous les observateurs un message politique important: une attaque dirigée contre la Suisse serait une entreprise coûteuse et ardue. Enfin, l'exercice a aussi montré aux observateurs canadiens que la défense de la souveraineté nationale d'un État neutre comporte des coûts réels élevés. ■

Symposium sur "L'espace sans armes"

Plus de cent universitaires et spécialistes de l'espace extra-atmosphérique, représentant vingt-quatre pays, se sont réunis à Montréal du 25 au 27 octobre 1989 pour prendre part à un symposium sur "L'espace sans armes", organisé par le Centre de recherche en droit aérien et spatial de l'Université McGill en association avec la Direction du contrôle des armements et du désarmement d'AECEC.

Depuis plusieurs années déjà, le Centre mène, en collaboration avec la Direction du contrôle des armements et du désarmement, une étude sur le rôle du droit international au regard de l'utilisation militaire de l'espace. En 1985, le Centre a organisé un symposium intitulé "Les traités pourraient-ils éviter la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique?". Celui-ci a été suivi en 1987 d'un symposium sur "La surveillance spatiale pour le contrôle et la vérification des armements: options". Le symposium d'octobre est venu marquer une nouvelle étape dans cette étude progressive en faveur de l'utilisation continue de l'espace à des fins pacifiques.

On admet généralement que les accords de limitation des armements stratégiques intervenus entre les États-Unis et l'Union soviétique n'auraient pas vu le jour n'eût été de l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique et des possibilités qu'elle offre quant à la vérification à partir d'engins spatiaux. En ce sens, on peut dire que cette utilisation a eu un effet

stabilisateur. Toutefois, l'introduction d'armes dans l'espace, autrement dit la "militarisation" de l'espace, pourrait avoir l'effet contraire. C'est sur la militarisation sous ses diverses formes que se sont penchés les participants au symposium.

Les Canadiens ont joué un rôle clé dans les débats. M. Peter Hughes, de l'Université d'Ottawa, et Mme Lucie Stojak, de l'Université McGill, ont examiné respectivement les aspects techniques et juridiques de la question. M. F.J.F. Osborne, de SPAR Aerospace, et M. Robin Gubby, de Télésat Canada, ont enrichi la discussion en exposant le point de vue de l'industrie. D'autre part, des représentants de la République fédérale d'Allemagne, de la France, des États-Unis et de l'URSS sont venus ajouter la touche internationale. Enfin, l'ambassadeur du Canada auprès de la Conférence du désarmement (CD), M. de Montigny Marchand, a résumé les travaux du symposium lors d'un banquet de clôture.

Le Canada ayant été confirmé à la présidence pour 1990 du Comité spécial de l'espace extra-atmosphérique de la CD à Genève, le symposium venait à point nommé. Ses travaux portaient en effet directement sur le mandat du Comité, qui consiste à prévenir une course aux armements dans l'espace. Les actes du symposium seront communiqués à la CD au début de sa session de 1990. ■

Prévision

Les activités en matière de contrôle des armements et de désarmement auxquelles participent le Canada, de janvier à mai 1990.

Janvier: Troisième session du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies en matière de vérification, New York

11-12 janvier: Réunion du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements, Cornwall, Ontario

12 janvier - 22 février: Négociations sur les FCE, 5^e session, Vienne

16 janvier: Commencement de la deuxième étape de l'expérience du Groupe d'experts scientifiques du système d'échange international de données sismiques

16 janvier - 23 février: Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, 5^e session, Vienne

16 janvier - 5 février: Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, colloque sur les doctrines militaires, Vienne

12-28 février: Conférence "Ciels ouverts", Ottawa

Mi-février - mi-avril: Conférence du désarmement, Genève

15 mars - 26 avril: Négociations sur les FCE, 6^e session, Vienne

19 mars - 27 avril: Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, 6^e session, Vienne

23 avril - 4 mai: Réunion du 3^e Comité préparatoire du TNP, Genève

23 avril - 11 mai: Conférence "Ciels ouverts", Budapest (non confirmé)

7 mai - 29 mai: Commission du désarmement de l'ONU, New York

17 mai: Négociations sur les FCE, commencement de la 7^e session, Vienne

21 mai: Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, commencement de la 7^e session, Vienne ■

Accord canado-soviétique sur la prévention des incidents en mer

Le 20 novembre 1989, le Canada et l'Union soviétique ont conclu, à Moscou, un accord régissant la prévention des incidents en mer au-delà de la mer territoriale. L'objet de l'accord est d'assurer la sécurité de la navigation des bâtiments et du vol des aéronefs appartenant à leurs forces armées au-delà de la mer territoriale.

Les parties s'engagent, entre autres, à observer rigoureusement l'esprit et la lettre du Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer. Les bâtiments des parties opérant à proximité les uns des autres doivent rester à distance suffisante afin d'éviter les risques d'un abordage. Les parties sont également convenues que leurs bâtiments ne simuleront pas d'attaques en pointant des armes en direction des bâtiments de l'autre partie. De même, leurs aéronefs ne se livreront pas à des attaques simulées ou à des voltiges aériennes au-dessus des bâtiments de l'autre partie, et ils ne largueront pas des objets dangereux dans la direction des bâtiments de l'autre partie. Les parties échangeront en temps utile les informations appropriées concernant les cas d'abordages ou autres accidents survenus en mer entre des bâtiments et des aéronefs des parties. Les actions interdites par l'accord aux bâtiments et aux aéronefs ne doivent pas non plus être entreprises à l'égard des bâtiments et aéronefs non militaires des parties. ■

Point de mire: Du renforcement de la confiance

(Point de mire s'adresse aux élèves du secondaire.) Le Canada s'apprête à accueillir une importante réunion Est-Ouest: la Conférence "Ciel ouvert". Les 16 États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) — dont fait partie le Canada — et les sept pays du Pacte de Varsovie se réuniront à Ottawa du 12 au 28 février afin de négocier un accord de libre survol des territoires. Cet accord permettra aux États membres de chaque alliance de survoler les territoires des États de l'autre, sur bref préavis et au moyen d'appareils de surveillance non armés. Le préavis sera donné assez tôt pour permettre d'assurer la sécurité aérienne et assez tard pour empêcher le camouflage d'activités militaires importantes.

Le survol du territoire canadien par un avion militaire soviétique serait normalement perçu comme une menace à la sécurité. En fait, lorsqu'il arrive qu'un avion militaire appartenant à un État membre d'une alliance s'aventure dans l'espace aérien d'un pays faisant partie de l'autre alliance, on y voit généralement une possibilité de mettre à l'essai les défenses aériennes du pays en question ou de se livrer à des activités d'espionnage. Ainsi, quand — il y a plus de trente ans — les États-Unis avaient lancé pour la première fois l'idée d'un régime de libre survol des territoires, l'Union soviétique s'y était opposée, y voyant un complot d'espionnage. En quoi la situation est-elle différente aujourd'hui? Pourquoi le Canada est-il prêt à accepter que des avions appartenant à des pays du Pacte de Varsovie survolent son territoire et prennent des photos détaillées à leur gré? (N'oublions pas que les avions ne seront pas armés et qu'il n'y aura donc aucun risque que les Canadiens voient leur territoire bombardé ou la cible de tirs.)

Le libre survol des territoires est ce que l'on appelle une mesure de confiance. Le but d'une mesure de confiance est de dissiper les malentendus et d'apaiser les soupçons quant à l'utilisation possible de la force militaire. Elle permet ainsi d'améliorer les relations entre les États et réduit le



Véhicules de l'Armée suisse en action durant le récent exercice militaire.

risque qu'une guerre n'éclate par erreur. Supposons, par exemple, que le Canada ait des soupçons à l'égard de qui se passe sur une base militaire en Tchécoslovaquie. Un accord de libre survol des territoires l'autoriserait à survoler la base, à observer ce qui s'y passe, et à voir par lui-même si ses soupçons sont justifiés ou non, alors qu'en l'absence d'accord, il devrait s'en remettre uniquement à ses doutes.

Ce que le libre survol d'un territoire permettra d'apprendre des intentions d'un pays est tout aussi important que ce qu'il fera pour apaiser les soupçons. Un pays qui se prépare à lancer une attaque n'acceptera vraisemblablement pas le principe de libre survol de son territoire, de crainte que ses préparatifs ne soient découverts. Les mouvements et les rassemblements d'hommes et d'armes sont facilement observables d'un avion. Par conséquent, si un pays signait un accord sur le libre survol des territoires, ce serait une façon de dire aux autres: "Vous pouvez me faire confiance. Mes intentions sont pacifiques et je veux que vous puissiez en juger par vous-mêmes."

En supposant que l'on parvienne à un accord de libre survol des territoires, ce

ne sera pas le seul accord propre à renforcer la confiance. Il en existe d'autres. En novembre dernier, deux Canadiens ont été invités à se rendre en Suisse afin d'observer une manœuvre militaire dans ce pays. Comme le Canada, la Suisse a signé ce que l'on appelle le Document de Stockholm (1986). En vertu de ce document, les États s'engagent à inviter d'autres États signataires à envoyer des personnes afin d'observer les activités militaires dont l'envergure dépasse un certain niveau. Encore une fois, c'est une façon de permettre aux pays de s'assurer directement que les activités militaires en question ne sont que des manœuvres ordinaires — non des préparatifs en vue d'une attaque.

L'OTAN et le Pacte de Varsovie négocient actuellement un accord visant la réduction de leurs forces armées conventionnelles (c'est-à-dire non nucléaires) en Europe. Le Canada espère que l'accord de libre survol des territoires permettra d'accélérer ces négociations ainsi que d'autres pourparlers devant mener au cours des années 90 à la conclusion de plusieurs accords dans le domaine du contrôle des armements.

Le libre survol des territoires facilitera la vérification de futurs accords en matière de contrôle des armements; autrement dit, il permettra de voir plus facilement si l'autre partie tient ou non ses engagements. A l'heure actuelle, les États-Unis et l'Union soviétique sont les seuls pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, respectivement, à avoir des satellites de reconnaissance capables d'observer en détail les activités militaires. Les alliés de ces pays, qui n'ont pas de satellites, doivent s'en remettre à ces derniers pour la vérification. Or, le fait que le libre survol des territoires leur permettra de s'assurer eux-mêmes que les accords sont bien respectés et qu'il n'y a aucune menace à leur sécurité, devrait les encourager à signer d'autres accords. Le renforcement de la confiance grâce à des mesures comme un accord sur le libre survol des territoires est une étape importante du processus visant à limiter les armements et à accroître la sécurité.

Subventions et contributions versées par le Fonds pour le désarmement au 15 janvier 1990 (année financière 1989-1990)

CONTRIBUTIONS

1. Fédération canadienne des femmes diplômées des universités — concours de dissertation intitulé "Ce que je suis disposé(e) à faire pour la paix"	500 \$
2. M. Jules Dufour —préparation d'un cours universitaire sur le contrôle des armements et le désarmement	1 900 \$
3. Voix des femmes — orientation touchant la Commission du désarmement aux Nations Unies	6 050 \$
4. Peace Education Centre — conférence intitulée "Youth for Global Awareness"	4 000 \$
5. Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — études touchant la défense antimissiles balistiques	19 760 \$
6. Science et paix, chapitre de Toronto — conférence de l'University College portant sur les études universitaires sur la paix	3 000 \$
7. Centre de ressources sur la non-violence — recherche sur la défense civile non violente et la sécurité commune	7 000 \$
8. Polish-American Parliamentary Debate Institutes Canada — série de conférences en Pologne	2 500 \$
9. Conférence circumpolaire Inuit — participation à la 5 ^e assemblée générale de la Conférence circumpolaire Inuit tenue au Groenland	4 000 \$
10. M. David Cox de l'Université Queen's — atelier portant sur le maintien de la paix	18 000 \$
11. Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — Conférence sur la coopération canado-soviétique dans l'Arctique	20 000 \$
12. Association canadienne pour les Nations Unies, chapitre de Montréal — simulation de l'AG des Nations Unies	2 000 \$
13. Conférence des étudiants en sciences politiques de l'Université du Manitoba — "End of the Cold War? Prospects for East-West Security in the 1990s"	4 500 \$
14. North American Model United Nations — simulation des Nations Unies	6 000 \$
15. Canadian Disarmament Information Service — publication d'un numéro spécial de la revue <i>Peace Magazine</i> sur la sécurité commune	3 000 \$
16. Centre for Foreign Policy Studies, Université de Dalhousie — conférence sur la limitation des armements navals et la sécurité maritime	12 778 \$
17. Conseil canadien pour la coopération internationale — répertoire des femmes canadiennes spécialisées dans les questions mondiales	6 000 \$
18. International Institute for Strategic Studies — programme de publications	11 308 \$
MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS	132 296 \$

SUBVENTIONS

1. M. Michael Mepham — Langage et idéologie: étude portant sur la nature de la participation du mouvement de la paix au débat sur le contrôle des armements et du désarmement	7 000 \$
2. Pugwash étudiant du Canada — atelier portant sur les armes chimiques tenu dans le cadre de la Conférence annuelle	9 488 \$
3. M. William Epstein — participation au Symposium Pugwash à Dublin, Irlande, du 5 au 7 mai 1989	320 \$
4. Canadian Institute of Strategic Studies — publication de procès-verbaux des débats du Colloque intitulé "Nuclear Strategy in the 90s: Deterrence, Defence and Disarmament"	7 500 \$
5. Alliance canadienne pour la paix — élaboration du catalogue et de la base de données de l'Alliance canadienne pour la paix	15 000 \$
6. Project Ploughshares — élaboration d'un manuel sur les questions relatives à la sécurité commune	17 000 \$
7. Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement — recherche sur la vérification	10 000 \$
8. International Institute for Strategic Studies — programme de recherche et publications	38 692 \$
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS	105 000 \$

MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS

237 296 \$